



Doc. 14787  
22 janvier 2019

## Compatibilité de la charia avec la Convention européenne des droits de l'homme: des États Parties à la Convention peuvent-ils être signataires de la «Déclaration du Caire»?

### Amendement<sup>1</sup> n° 5

M. Mustafa YENEROĞLU, Turquie, Groupe des démocrates libres  
Mme Emine Nur GÜNAY, Turquie, Groupe des conservateurs européens  
M. Ali ŞAHİN, Turquie, Groupe des conservateurs européens  
Mme Serap YAŞAR, Turquie, Groupe des conservateurs européens  
M. Akif Çağatay KILIÇ, Turquie, Groupe des conservateurs européens

Dans le projet de résolution, paragraphe 13.2, supprimer les mots «ou nomination».

### Note explicative

Les libertés et droits religieux de la minorité musulmane turque de Thrace occidentale sont placés sous la garantie des accords bilatéraux et internationaux pertinents. Aucune ingérence dans les affaires religieuses de cette minorité, y compris dans le droit d'élire les dirigeants religieux, c'est-à-dire les muftis, n'est donc acceptable.

### Déposé par:

YENEROĞLU Mustafa, Turquie, GDL  
GÜNAY Emine Nur, Turquie, CE  
KILIÇ Akif Çağatay, Turquie, CE  
ŞAHİN Ali, Turquie, CE  
YAŞAR Serap, Turquie, CE

1. 2019 - Première partie de session

